

Congrès du travail du Canada

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Renseignements pour la 29^e Assemblée générale
du Congrès du travail du Canada





facebook.com/clc-ctc



[@canadianlabour](https://twitter.com/canadianlabour)



[@canadianlabour](https://instagram.com/canadianlabour)



youtube.com/canadianlabour



congresdutravail.ca



Congrès du travail du Canada
Tél : 613-521-3400

DESTINATAIRES : Organisations affiliées, fédérations du travail, conseils du travail et syndicats
locaux à charte directe

BONJOUR!

La **29^e Assemblée générale du Congrès du travail du Canada** se déroulera du lundi 4 mai au vendredi 8 mai 2020 à l'édifice de l'Est du Vancouver Convention Centre, à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Nous avons joint à la présente des lettres de créance pour les déléguées et les délégués. Nous incluons aussi une trousse contenant des conseils utiles quant à la façon de préparer et de soumettre les résolutions, de remplir et de soumettre les lettres de créance des déléguées et des délégués et de demander des services d'accessibilité et de garderie. Vous trouverez une liste des heures et des principales rencontres et des renseignements pour faciliter les préparatifs de voyage de vos déléguées et délégués.

La représentation à l'Assemblée générale du Congrès du travail du Canada, de même que les procédures pour soumettre les résolutions, les pétitions, les appels et les modifications aux Statuts sont régies par les articles 10, 11, 12 et 23 des Statuts du CTC (qui se trouvent à l'adresse assemblee.congresdutravail.ca).

Toutes les organisations sont invitées à tenir compte de leur représentation en matière d'équité (femmes, travailleurs et travailleuses autochtones, travailleurs et travailleuses de couleur, travailleurs et travailleuses ayant un handicap, LGBTABI) et de jeunes travailleurs et travailleuses (âgés de 30 ans ou moins) dans le cadre de leurs délégations.

Le droit d'inscription est de 400 \$ pour chaque déléguée ou délégué (aucuns frais pour la remplaçante ou le remplaçant). Le paiement doit accompagner le duplicata de la lettre de créance (copie couleur) et nous parvenir avant la date limite indiquée ci-après. Si vous nécessitez des lettres de créance additionnelles, elles vous seront fournies, sur demande, par mon bureau, si l'organisation en question y a droit.

Date limite pour recevoir les RÉSOLUTIONS – 4 février 2020

Date limite pour recevoir les LETTRES DE CRÉANCE – 4 avril 2020

Les résolutions (dans le format approprié) peuvent être envoyées de deux façons :

1. par la poste (à l'adresse mentionnée ci-dessous);
2. par voie électronique, par le portail spécial de l'Assemblée générale (veuillez voir les instructions ci-jointes).

Les lettres de créance (accompagnées du paiement) doivent être postées au Congrès du travail du Canada, 2841, promenade Riverside, Ottawa (Ontario) K1V 8X7, **à l'attention du BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

Mes sentiments de solidarité,
La secrétaire-trésorière,



Marie Clarke Walker

INSCRIPTION ET LETTRES DE CRÉANCE

INFORMATION IMPORTANTE À L'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉES

Une fois que votre organisation aura choisi tous les délégués et déléguées qu'elle a le droit d'envoyer, ceux-ci devront être inscrits auprès du Bureau de l'Assemblée générale du CTC conformément aux dispositions des Statuts du CTC.

- a) Le droit d'inscription au montant de 400 \$ doit être envoyé au CTC avec le DUPLICATA de la lettre de créance signée.
- b) Les délégués (ou les remplaçants) doivent conserver L'ORIGINAL de leur lettre de créance et la présenter en personne au Bureau d'inscription à Vancouver.
- c) Les lettres de créance doivent porter la signature originale du premier dirigeant ou de la première dirigeante. Les signatures-tampons, copies carbonées et autres ne seront pas acceptées.
- d) Aucun droit d'inscription pour les remplaçants et remplaçantes.
- e) Aucun remboursement après le vendredi 1^{er} mai 2020.

La date limite pour recevoir les lettres de créance est le samedi 4 avril 2020.

La date limite pour recevoir les demandes d'adaptation et de garderie est le 4 avril 2020.

HEURES D'INSCRIPTION

Le dimanche 3 mai	12 h à 18 h
Le lundi 4 mai	8 h à 12 h 13 h 30 jusqu'à la fin de la séance
Le mardi 5 mai	8 h à 12 h 13 h 30 jusqu'à la fin de la séance
Le mercredi 6 mai	8 h à 12 h 13 h 30 jusqu'à la fin de la séance

PROGRAMME

RÉUNIONS ET FORUMS À L'ASSEMBLÉE

Forum des conseils du travail	le dimanche 3 mai – 14 h
Forum sur les droits de la personne	le dimanche 3 mai – 19 h
Séance d'orientation pour les nouveaux délégués et déléguées	le lundi 4 mai – 8 h
Forum des femmes	le lundi 4 mai – 19 h
Forum sur la solidarité internationale	le mardi 5 mai – 19 h 30
Forum des jeunes travailleurs et travailleuses	le mercredi 6 mai – 19 h 30

CAUCUS DES GROUPES REVENDIQUANT L'ÉQUITÉ ET ÉLECTIONS

Travailleurs et travailleuses ayant un handicap

Caucus	le lundi 4 mai – 12 h 45
Élections par le caucus	le mercredi 6 mai – 12 h 45

Travailleurs et travailleuses de couleur

Caucus	le lundi 4 mai – 17 h 45
Élections par le caucus	le mercredi 6 mai – 17 h 30

Femmes

Caucus	le mardi 5 mai – 8 h
--------	----------------------

Jeunes travailleurs et travailleuses

Caucus	le mardi 5 mai – 12 h 45
Élections par le caucus	le mercredi 6 mai – 8 h

Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles, bispirituelles et intersexuées

Caucus	le mardi 5 mai – 17 h 30
Élections par le caucus	le jeudi 7 mai – 8 h

Travailleurs et travailleuses autochtones

Caucus	le mardi 5 mai – 18 h 30
Élections par le caucus	le mercredi 6 mai – 18 h 30

RÉSOLUTIONS

Les résolutions présentées pour l'Assemblée générale 2020 du CTC seront accessibles aux délégués et déléguées dès le 4 avril 2020.

POUR SOUMETTRE VOS RÉSOLUTIONS PAR LA POSTE

- a) Chaque résolution doit porter la signature du premier dirigeant ou de la première dirigeante de l'organisation.
- b) Le nom de l'organisation qui soumet la résolution doit apparaître sur chacune des résolutions soumises.
- c) Chaque résolution doit être soumise sur une feuille distincte. Elle doit traiter d'un seul sujet et contenir *pas plus de 150 mots*.
- d) Si vous soumettez une résolution uniquement par la poste, veuillez faire parvenir l'original signé au :

Congrès du travail du Canada, Bureau de l'Assemblée générale
2841, promenade Riverside, Ottawa ON K1V 8X7

POUR SOUMETTRE VOS RÉSOLUTIONS EN LIGNE

Afin de présenter des résolutions par le biais du portail Web du CTC, vous aurez besoin d'un compte d'utilisateur et du code numérique attribué à votre organisation. Si vous ne connaissez pas le code numérique, envoyez un courriel à assemblee@clctc.ca et un code vous sera envoyé.

1. Allez sur la page <https://sms.clctc.ca>.
2. Si vous connaissez vos identifiants de connexion, entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur « Mot de passe oublié » ou « Nom d'utilisateur oublié » si vous ne le connaissez pas ou « Créer un nouveau compte » s'il s'agit de votre première visite sur le portail Web du CTC.
3. Une fois dans votre compte, choisissez « RÉSOLUTION ».
4. Entrez le code numérique unique de votre organisation accréditée et choisissez « Soumettre ».
5. Tapez ou copiez-collez votre résolution dans la zone de texte. Vous ne pouvez pas entrer plus de 150 mots. Vous n'avez pas à entrer le nom de votre organisation, car il s'ajoute automatiquement lorsque vous soumettez la résolution.
6. Cliquez sur le bouton « Soumettre » pour envoyer la résolution. Vous recevrez un reçu numéroté unique avec la date de la soumission, votre nom et le nom de votre organisation. Imprimez le reçu pour vos dossiers.
7. Pour vérifier l'état d'avancement de votre résolution, choisissez « Statut de votre résolution » sur la page principale des résolutions et entrez votre code numérique. Vous serez alors en mesure de localiser toutes les résolutions présentées par votre organisation.

Toutes les résolutions doivent être reçues au CTC ou soumises en ligne avant 17 h HNE le 4 février 2020. Les résolutions ne peuvent pas être soumises par télécopieur.

UNE BONNE RÉOLUTION : LE LANGAGE CLAIR

Dans le mouvement syndical, trop de nos textes sont techniques et complexes. Nos conventions collectives, nos statuts, notre formation utilisent souvent une langue difficile à comprendre, peu accessible pour bon nombre de nos membres. Les résolutions présentées aux assemblées ne font pas exception. Mais on peut faire mieux : s'exprimer en langage clair.

DES RÉOLUTIONS EN LANGAGE CLAIR, POURQUOI?

Pour favoriser des communications plus efficaces avec nos membres, le CTC et plusieurs de ses fédérations du travail et syndicats affiliés ont adopté la formule du langage clair comme méthode de choix pour présenter les résolutions lors de l'assemblée. Bien que la formulation classique et la formulation en langage clair seront toutes deux acceptées lors de l'Assemblée générale du CTC en 2020, nous invitons les syndicats à rédiger leurs résolutions en langage clair.

La différence entre la présentation traditionnelle et la présentation en langage clair est illustrée dans la résolution qui suit :

TRADITIONNELLE TITRE : MILIEU DE TRAVAIL SANS PARFUM DEMANDEUR : SECTION LOCALE 123, NOM DU SYNDICAT	LANGAGE CLAIR TITRE : MILIEU DE TRAVAIL SANS PARFUM DEMANDEUR : SECTION LOCALE 123, NOM DU SYNDICAT
<p>ATTENDU QUE Les employés devraient avoir le droit de travailler dans un milieu sans parfum ni produits chimiques et ne devraient pas devenir malades parce que certains des produits utilisés par d'autres employés les rendent malades;</p> <p>ATTENDU QUE Ne pas avoir à respirer un air malsain au travail est une question de santé et de sécurité;</p> <p>ATTENDU QUE Tous les employés pourraient mieux respirer dans un milieu de travail sans parfum;</p> <p>ATTENDU QUE De nombreux employés subissent de graves réactions à divers produits parfumés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE Le gouvernement fédéral doit établir et mettre en vigueur des milieux de travail sans parfum dans tous les bureaux gouvernementaux.</p>	<p>LE PROBLÈME OU L'ENJEU : Les employés devraient avoir le droit de travailler dans un milieu exempt de produits parfumés qui peuvent provoquer de graves réactions.</p> <p>Les réactions aux produits parfumés comme le parfum et la lotion après-rasage peuvent rendre les employés malades, ce qui est une question de santé et de sécurité.</p> <p>L'ACTION DEMANDÉE : Que le gouvernement du Canada établisse une politique sans parfum dans tous les bureaux gouvernementaux.</p>

SE RENDRE ET SÉJOURNER À VANCOUVER

RABAIS POUVANT AIDER VOS DÉLÉGUÉS OU DÉLÉGUÉES À SE RENDRE À VANCOUVER

AIR CANADA et WESTJET ont offert des rabais importants à nos délégués et déléguées qui se rendront par avion. Pour profiter de ces rabais, veuillez communiquer avec :

Air Canada au 1-888-247-2262 (Canada), ATS 1-800-361-8071 (personnes malentendantes), ou rendez-vous à l'adresse www.aircanada.ca. Veuillez citer le code promotionnel BFTAB861.

Westjet au 1-888-937-8538 (Canada), ATS 1-877-952-0100 (personnes malentendantes), ou rendez-vous à l'adresse www.westjet.com. Veuillez citer le code promotionnel L78OH11.

Quel que soit le tarif de base, demandez à votre agent de voyage d'inscrire le code promotionnel.

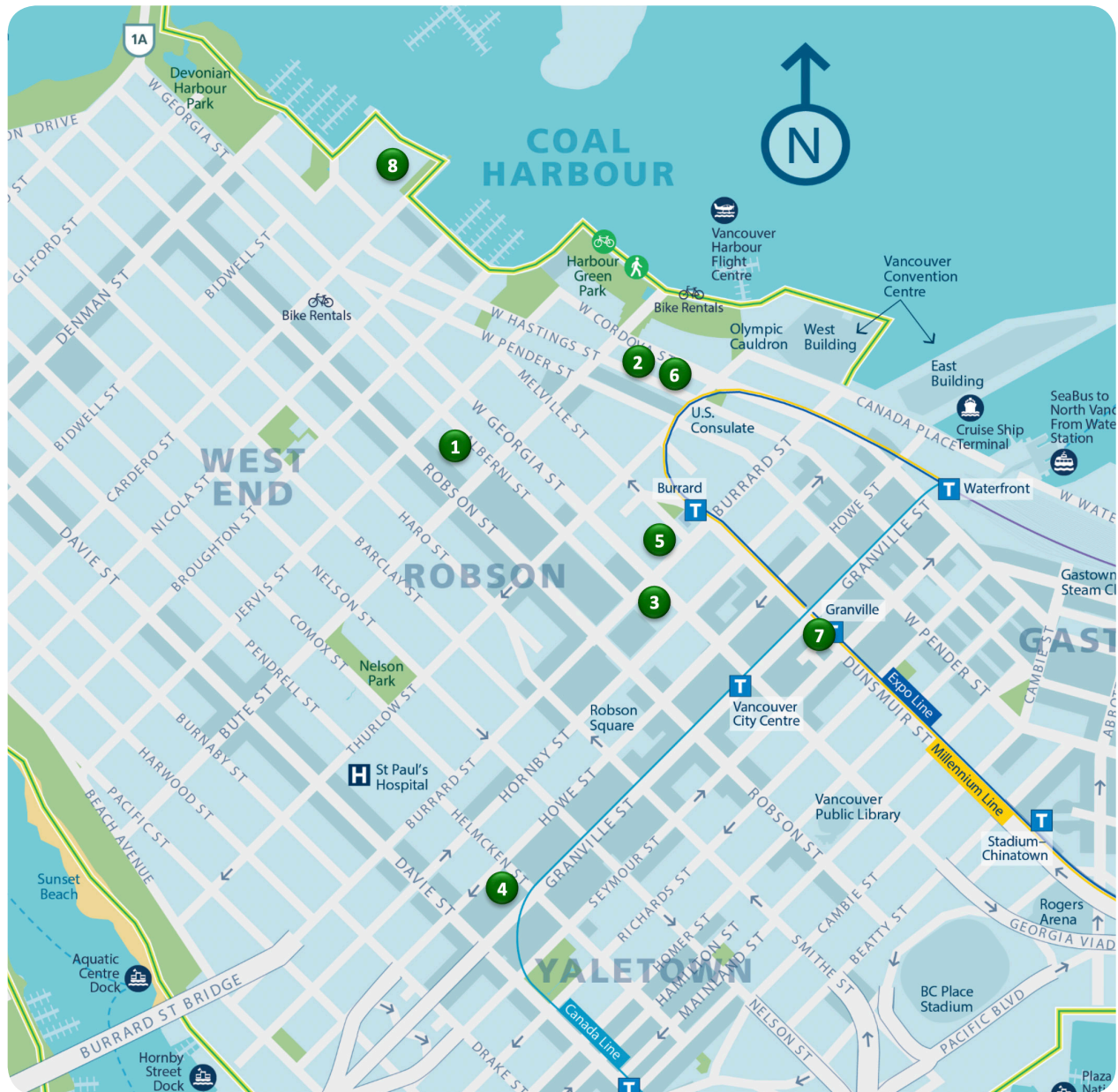
Via Rail a offert un rabais de 10 % sur le meilleur tarif disponible des classes Économie, Économie Plus, Affaires, Affaires Plus et Voitures-lits. « Sous réserve des conditions et des restrictions applicables au plan tarifaire sujet à ce rabais additionnel. Ce rabais ne s'applique pas aux tarifs Évasion et à la classe Prestige. » Pour profiter de ce rabais, veuillez communiquer avec :

VIA Rail au 1-888-842-7245 (Canada), ATS 1-800-268-9503 (personnes malentendantes), ou rendez-vous à l'adresse www.viarail.ca. Dans tous les cas, veuillez citer le code promotionnel 810946.

HÉBERGEMENT À VANCOUVER

Les délégués et déléguées qui recherchent de l'hébergement à Vancouver devraient communiquer avec W.E. Travel pour effectuer des réservations parmi notre sélection d'hôtels à tarifs réduits au 1-888-676-7747 ou 613-232-9908, en ligne à www.wetravel.net ou par courriel à nora@wetravel.net, christina@wetravel.net ou claire@wetravel.net. Les réservations doivent être effectuées au plus tard le 2 avril 2020.

HÔTELS AU CENTRE-VILLE DE VANCOUVER PRÉVUS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Source: Tourisme Vancouver

LÉGENDE

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 1. Blue Horizon | 5. Hyatt Regency |
| 2. Coast Coal Harbour | 6. Pinnacle Hotel |
| 3. Fairmont Vancouver | 7. St. Regis |
| 4. Holiday Inn | 8. The Westin Bayshore |

Services aux délégués et déléguées

INFORMATION IMPORTANTE À L'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉES

Nous sommes heureux d'offrir une gamme complète de services pour rendre notre Assemblée générale la plus accessible possible.

Assurez-vous que vos délégués ou déléguées remplissent tous les formulaires supplémentaires et les retournent avec le **DUPLICATA** de la lettre de créance (et le droit d'inscription) dans l'enveloppe adressée qui est fournie. Ces formulaires supplémentaires peuvent être téléchargés à assemblee.congresdutravail.ca.

29th Constitutional Convention of the Canadian Labour Congress
29^e Assemblée générale du Congrès du travail du Canada

ORGANIZATION | ORGANISATION

NAME / NOM DE L'ORGANISATION
ADDRESS / ADRESSE
CITY / VILLE
PHONE / TÉLÉPHONE

The person organizing the convention / La personne organisant la convention

FEDERATION | FÉDÉRATION

DEL. / DÉLÉGUÉ

LAST NAME / NOM DE FAMILLE
PHONE / TÉLÉPHONE
ADDRESS / ADRESSE
PROVINCE / PROVINCE

Equity / Équité

If you are attending during the convention / Si vous êtes présent(e) pendant la convention

CONVENTION / CONVENTION

ALTERNATE / ALTERNATIF

PLEASE TAKE NOTE / ATTENTION

29th Constitutional Convention of the Canadian Labour Congress
29^e Assemblée générale du Congrès du travail du Canada

DELEGATE SERVICES | Services aux délégués et déléguées

CHILD CARE | GARDERIE

Child care will be available during Convention proceedings, from approximately 8:30 a.m. until 6:30 p.m. as well as during any evening proceedings. Additional evening "sitter" needs will be the responsibility of the parent; personnel will be available. La garderie sera ouverte durant les heures de délibérations, soit à peu près de 8 h 30 à 18 h 30, ainsi qu'en soirée si l'Assemblée siège. Si vous avez besoin d'une « gardienne » à un autre moment durant la soirée, il y aura du personnel à votre disposition, mais ce sera aux frais du parent.

Further information will be forwarded once final arrangements are in place.
De plus amples renseignements vous seront envoyés lorsque les derniers préparatifs seront terminés.

Children | Enfants

LAST NAME / NOM DE FAMILLE	FIRST NAME(S) / PRÉNOM(S)	AGE / ÂGE
LAST NAME / NOM DE FAMILLE	FIRST NAME(S) / PRÉNOM(S)	AGE / ÂGE
LAST NAME / NOM DE FAMILLE	FIRST NAME(S) / PRÉNOM(S)	AGE / ÂGE
LAST NAME / NOM DE FAMILLE	FIRST NAME(S) / PRÉNOM(S)	AGE / ÂGE
LAST NAME / NOM DE FAMILLE	FIRST NAME(S) / PRÉNOM(S)	AGE / ÂGE

ARE ALL IMMUNIZATIONS CURRENT? / TOUTES LES VACCINATIONS SONT-ELLES À JOUR? YES / OUI NO / NON

SPECIAL NEEDS (all needs must be specified, without exception):
BESOINS SPÉCIAUX (préciser tous les besoins sans exception):

Delegate | Délégué/Déléguée :

LAST NAME / NOM DE FAMILLE
FIRST NAME(S) / PRÉNOM(S)
PHONE / TÉLÉPHONE
CELL / CELLULAIRE
PERSONAL EMAIL / COURRIEL PERSONNEL

I AGREE my child care request is pending the completion of consent forms and processing by the CLC.
J'ACCEPTÉ QUE ma demande de garderie est en suspens jusqu'à ce que les formulaires de consentement soient remplis et traités par le CTC.

SIGNATURE / SIGNATURE

PLEASE TAKE NOTE | ATTENTION :

Mail this form to the Canadian Labour Congress: 2841 Riverside Drive, Ottawa, ON K1V 8X7 to the attention of the Convention Office.
Postez ce formulaire au Congrès du travail du Canada : 2841, promenade Riverside, Ottawa ON K1V 8X7, à l'attention du Bureau de l'Assemblée.

It must be received no later than April 4, 2020. Late requests cannot be accommodated.
Il doit être reçu au plus tard le 4 avril 2020. Les demandes tardives ne seront pas acceptées.

canadianlabour.ca | congresdutravail.ca

